

## Interview de Charles Rutten: la question du siège des institutions des Communautés européennes (La Haye, 29 novembre 2006)

**Source:** Interview de Charles Rutten / CHARLES RUTTEN, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- La Haye: CVCE [Prod.], 29.11.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (04:08, Couleur, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_charles\\_rutten\\_la\\_question\\_du\\_siege\\_des\\_institutions\\_des\\_communautes\\_europeennes\\_la\\_haye\\_29\\_novembre\\_2006-fr-8d3e3b4a-f9a6-41c7-b22b-21a096b75fb5.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_de_charles_rutten_la_question_du_siege_des_institutions_des_communautes_europeennes_la_haye_29_novembre_2006-fr-8d3e3b4a-f9a6-41c7-b22b-21a096b75fb5.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Interview de Charles Rutten: la question du siège des institutions des Communautés européennes (La Haye, 29 novembre 2006)

[Étienne Deschamps] Est-ce que vous avez été, à cette période-là, au début des années 1960, encore de près ou de loin mêlé aux discussions relatives au siège des institutions?

[Charles Rutten] Oui, enfin, les discussions qui regardaient le siège ont évidemment connu un certain nombre de phases. Il n'y a pas eu d'accord lors de la signature, ça on l'avait renvoyé à plus tard. Monnet, après la signature, venait avec l'idée qu'il fallait créer un district fédéral, comme le *District of Columbia* aux États-Unis. Un district fédéral, où toutes les institutions des Communautés européennes, c'est-à-dire donc de la CECA et du Marché commun – comme on disait à ce moment-là – et d'Euratom seraient réunies. Un district fédéral qui aurait une autonomie absolue, qui aurait sa propre administration, etc., etc.

Il n'y avait rien sur ce point dans le traité. Donc, ça, c'était une invention de Monnet, qui pensait que créer un district fédéral serait une forte impulsion vers des structures plus fédérales qui étaient sorties de Val Duchesse. Enfin, les gouvernements ne voulaient pas blesser Monnet et ils ont créé un comité d'experts pour étudier quel serait l'endroit le plus indiqué pour un district fédéral européen. Et ces experts, après je ne sais plus combien de temps, arrivaient avec une recommandation unanime: c'était à Nice qu'il fallait le créer; pas à Nice même, pas dans la ville, mais sur les hauteurs. Évidemment la Côte d'Azur, à ce moment-là, n'était pas encore développée comme elle l'est maintenant, et on pensait que pour toute une série de raisons, mais surtout le climat, que ce serait une bonne idée.

Les fonctionnaires étaient très, très contents – ils préféraient Nice à Bruxelles, si ça ne vous choque pas. Mais, non, ça a été rejeté et puis la question était encore toujours ouverte. Les Luxembourgeois, évidemment, insistaient à ce qu'en tout cas, ce qu'ils avaient obtenu dans le temps resterait à Luxembourg, et qu'aussi un nombre des nouvelles institutions devraient être installées à Luxembourg. Ils disaient: «Nous sommes un petit pays, nous n'avons pas beaucoup de profit de la Communauté européenne, mais il est important, par exemple, que par l'incarnation [sic] d'institutions, comme la Cour et la Banque européenne – enfin, vous la connaissez –, que le Grand-Duché aussi puisse en profiter.»

La France insistait sur Strasbourg comme siège du Parlement et, enfin, on se mettait d'accord alors sur Bruxelles, pour des raisons purement pratiques, comme siège provisoire des autres institutions. C'était très, très inefficace, ça menait à un gaspillage d'argent incroyable – ça le fait toujours – mais on n'a jamais trouvé une autre solution. Et je crains que ça continue à être comme ça.